

Prise de position  
Fribourg, le 21 septembre 2015

## Avant-projet de révision totale de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural

---

Prise de position du Parti Libéral-Radical fribourgeois concernant l'avant-projet de révision totale de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

---

### Remarques générales

Le canton joue un rôle important dans la mise en application des directives fédérales en matière de droit foncier rural.

Il est vital que l'organe d'application de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) soit une autorité indépendante et neutre. Malheureusement, la vision que le gouvernement fribourgeois développe est inadéquate. Ce constat se rapporte à l'organisation de l'Autorité foncière.

- Les dispositions envisagées par le gouvernement fribourgeois inhibent l'indépendance de l'Autorité foncière. On ne peut pas être en même temps juge et partie. Les conséquences d'une application telle que proposée seraient pénibles pour le secteur agricole. Les agriculteurs seraient quasi sous tutelle du Service de l'agriculture (SAGri). Les exploitations agricoles fribourgeoises perdraient tout dynamisme car le service de l'agriculture pourrait décider à sa guise de l'avenir financier de la plupart des exploitations agricoles. En outre, pour des questions d'indépendance et d'incompatibilité avec l'octroi des prêts publics aux agriculteurs, la délégation de compétences au SAGri (dépassement de la limite de charges) n'est pas tolérable.

Par conséquent, le PLR rejette le projet soumis à consultation et ne pourra le soutenir que si les modifications ci-dessous sont réalisées.

### Propositions de modification

- Les membres de l'Autorité foncière doivent être proposés par les milieux concernés. Le service de l'agriculture, qui dépend directement de la DIAF, ne doit en aucun cas être représenté dans cette commission afin de garantir l'indépendance de l'Autorité foncière.
- La représentation que nous suggérons est la suivante :
  - a. 2 membres de la base agricole

**Créons les solutions**

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg  
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

b. 1 membre de la Chambre fribourgeoise d'agriculture

- La prévention des conflits d'intérêts est réglée par l'art. 9 avec une proposition de **variante**. Pour garantir une prévention des conflits d'intérêts concrète, c'est la **variante** de l'article 9 qui doit être retenue.
- Le rattachement administratif de l'Autorité foncière doit être impérativement attribué à une direction différente que la DIAF. Nous proposons de rattacher l'Autorité foncière à la Direction de l'économie. Ceci permettra d'avoir une indépendance limpide.

Voici en quelques mots les principaux points sur lesquels le PLR Fribourg tenait à se prononcer. Le PLR se réserve le droit à des critiques complémentaires lors du traitement parlementaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

**PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg**

**Le Président**



**Didier Castella**  
Député

**La secrétaire politique**



**Stephanie Janssen**

**Contact :**

Michel Losey, Député, [botzi.losey@agroplus.ch](mailto:botzi.losey@agroplus.ch), 079 600 08 13

**Créons les solutions**

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg  
[www.plrf.ch](http://www.plrf.ch) - [info@plrf.ch](mailto:info@plrf.ch) - +41 (0)79 793 48 65